AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4e ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication 9 octobre 2026	**Étape 1 (20 %)** 19 novembre 2026	**Étape 2 (20 %)** 25 février 2027	**Étape 3 (60 %)** 10 juillet 2027
Français	**Sommaire des apprentissages faits et du comportement**			
Lire (50 %)		✓		✓
Écrire (30 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
Anglais				
Communiquer oralement en anglais (50 %)			✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus (35 %)			✓	✓
Écrire des textes (15 %)			✓	✓
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓		✓
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)			✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)		✓	✓	✓
Science et technologie (100 %)		✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %)			✓	✓
Art dramatique (100 %)			✓	✓
Arts plastiques (100 %)			✓	✓

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3**
Exercer son jugement critique			
Communiquer			
Organiser son travail		✓	
Travailler en équipe			

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précisions

Il est à noter qu'à la fin de la 4e année, les élèves sont soumis à des épreuves obligatoires ministérielles en **français (lecture et écriture).**

2 juin	Français, langue d'enseignement, 4e année du primaire Lecture – Texte littéraire	014-430
3 juin	Français, langue d'enseignement, 4e année du primaire Lecture – Texte courant	014-430
7, 8 et 9 juin	Français, langue d'enseignement, 4e année du primaire Écriture	014-420

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.